

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13.05.2015

1. Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13.05.2015, présidée par Monsieur André Bergen, a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2014, en ce compris l'affectation du résultat.

Suite à la conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires pendant la période du 22.03.2015 au 31.03.2015¹, l'affectation du résultat 2014 a été modifiée par rapport à celle publiée dans le Rapport Financier Annuel 2014.

Affectation définitive du résultat (en €)

A. RESULTAT NET	-53 638 587,99
B. TRANSFERT DES/AUX RESERVES	153 429 785,01
Transfert de/à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers	-27 969 182,11
<i>Exercice comptable</i>	-19 507 941,43
<i>Exercices antérieurs²</i>	-8 461 240,68
Transfert de/à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers	46 251 452,91
<i>Exercice comptable</i>	15 311 272,08
<i>Exercices antérieurs³</i>	30 940 180,83
Transfert de/à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	488 054,90
Transfert de/à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	10 511 811,21
Transfert de/à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	71 579 092,00
Transfert des/aux autres réserves	-215 704,50
Transfert du/au résultat reporté des exercices antérieurs	52 784 260,60
C. REMUNERATION DU CAPITAL	0,00
D. REPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE AUTRE QUE LA REMUNERATION DU CAPITAL	-99 791 197,02
E. RESULTAT A REPORTER⁴	294 363 679,64

¹ Voir notre communiqué de presse du 07.04.2015, disponible sur notre site internet.

² Ces transferts résultent de la réalisation de plus- ou moins-values latentes qui étaient précédemment affectées aux réserves de variation de juste valeur ainsi que des transactions d'achat et d'annulation d'actions propres.

³ Ces transferts résultent de la réalisation de plus- ou moins-values latentes qui étaient précédemment affectées aux réserves de variation de juste valeur ainsi que des transactions d'achat et d'annulation d'actions propres.

⁴ Le résultat à reporter est composé du résultat à reporter de l'exercice et des exercices antérieurs.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 13.05.2015, 17:40 CET

Informations relatives aux droits liés à la détention d'actions ordinaires et privilégiées

Actions ordinaires	
Date de détachement de coupon (Ex date) ⁵	22.04.2015
Date d'arrêté (Record date) ⁶	23.04.2015
Date de paiement du dividende	A partir du 26.05.2015
Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Coupon	Coupon n°26
Actions privilégiées	
Date de détachement de coupon (Ex date) ⁵	22.05.2015
Date d'arrêté (Record date) ⁶	25.05.2015
Date de paiement du dividende	A partir du 26.05.2015
Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
Coupons	Coupon n° 15 (COFP1) Coupon n° 14 (COFP2)

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de suspendre le droit au dividende des 39 219 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'option sur actions et d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2014 de 15 195 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo.

2. Approbation du Rapport de Rémunération

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé, par vote distinct, le Rapport de Rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2014.

3. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale a renouvelé, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Xavier Denis jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs

4.1. L'Assemblée Générale a nommé, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur, Madame Kathleen Van den Eynde, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019, et constate son indépendance conformément à l'Article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

4.2. L'Assemblée Générale a nommé, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur, Monsieur Jérôme Descamps jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

⁵ Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir.

⁶ Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 13.05.2015, 17:40 CET

5. Approbation, conformément à l'Article 556 du Code des sociétés, de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société, et de procéder aux formalités de publicité prévues à l'Article 556 du Code des sociétés

L'Assemblée Générale a approuvé la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire du mois de mars 2015 réalisé dans le cadre d'un placement privé.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta
Head of External Communication and
Investor Relations
Tel.: +32 2 373 60 36
vkibieta@cofinimmo.be

Ellen Grauls
Investor Relations Manager
Tel.: +32 2 373 94 21
egrauls@cofinimmo.be

A propos de Cofinimmo:

Fondée en 1983, Cofinimmo est aujourd'hui la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location et un important acteur sur le marché européen.

La société possède un portefeuille diversifié, implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de plus de € 3,2 milliards, représentant une superficie totale de 1 780 000m². Attentive aux tendances démographiques, ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux (41%), l'immobilier de santé (41%) et de réseaux de distribution (17%). Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 110 personnes à Bruxelles.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers, le régulateur belge.

Au 31.03.2015, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,95 milliard. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir un rendement en dividende élevé et une protection du capital sur le long terme, et s'adressent à des investisseurs institutionnels et particuliers.

www.cofinimmo.com

Suivez nous sur:

